

DECEMBRE 2021

**LES DONNÉES D'ACTIVITÉ 2020
DES CONSEILLERS EN
INVESTISSEMENTS FINANCIERS**

INTRODUCTION

Les grands thèmes traités dans ce document sont les suivants :

1. Panorama d'ensemble
2. Les spécificités des acteurs par métier

Source / Avertissement

Dans le cadre du suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'AMF collecte des fiches de renseignements annuelles transmises par les CIF et réalise ensuite une synthèse annuelle des informations collectées. Ces fiches contiennent des informations quantitatives et qualitatives renseignées par les CIF eux-mêmes sur une base déclarative.

Ainsi, en dépit des tests de cohérence effectués par l'AMF afin d'écartier les données incomplètes, erronées ou aberrantes, et en dépit du soin apporté à la compilation et au traitement de ces données, certaines inexactitudes pourraient subsister.

1. PANORAMA D'ENSEMBLE

1.1. CONSTATS D'ENSEMBLE

Les éléments de la présente étude concernent les données d'activité de l'année 2020. Les constats sont établis à partir du traitement de 5 208 Fiches de Renseignements Annuelles des conseillers en investissements financiers (FRA CIF) dont 66 non exploitables, couvrant l'essentiel de l'activité des 5 600 CIF immatriculés à l'ORIAS à fin 2020. De ce fait, l'étude portera sur 5 142 FRA concernant les données d'activité 2020 de ces acteurs et sur des comparaisons avec les éléments analogues collectés au cours de l'année précédente.

En préambule, il convient de rappeler que les cabinets CIF sont généralement des acteurs multi-statuts. L'activité du cabinet peut relever de la réglementation CIF tout comme elle peut relever des autres statuts et/ou habilitations dont il dispose, en particulier l'intermédiation en assurance, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement ou la carte T de transaction immobilière.

La réglementation CIF couvre les prestations visées à l'article L. 541-1 du code monétaire et financier soit le conseil en investissement¹ portant sur les instruments financiers², le conseil portant sur la fourniture de services d'investissement, le conseil portant sur la réalisation d'opérations sur biens divers ainsi que les autres activités de conseil en gestion de patrimoine, non régulées par ailleurs, qui seraient exercées par les CIF.

Dans le cadre de la présente étude, il sera fait référence au chiffre d'affaires total des cabinets pour désigner la totalité de leur activité, ci-après « CA toutes activités », mais également à la part du chiffre d'affaires relevant de la réglementation CIF, ci-après « CA CIF », telle que déclarée par les acteurs³.

Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

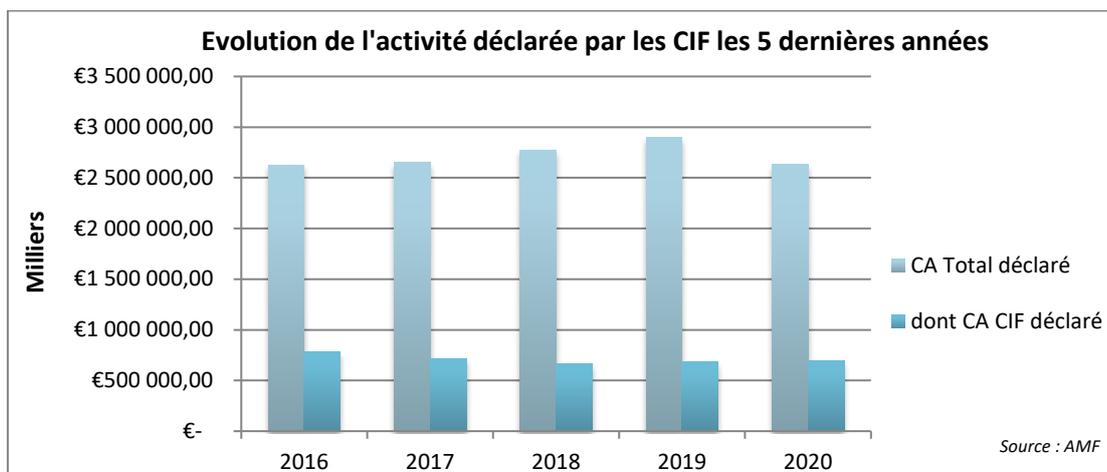
Les répondants ont déclaré un chiffre d'affaires toutes activités de 2,6 milliards d'euros, dont 0,69 milliard d'euros ont été déclarés au titre de l'activité CIF, soit 26 % de l'activité. Ce chiffre d'affaires CIF est en légère progression par rapport aux données de l'année précédente au cours de laquelle les 4 970 cabinets ayant retourné leur FRA avaient collectivement déclaré un chiffre d'affaires toutes activités de 2,9 milliards d'euros, dont 0,68 milliard d'euros pour l'activité CIF, soit 24 % de l'activité.

Si le chiffre d'affaires déclaré pour l'activité CIF a progressé par rapport à l'an passé, le chiffre d'affaires toutes activités confondues des CIF a quant à lui connu une baisse de 9 %.

- ¹ Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers (article D. 321-1 du code monétaire et financier).

- ² Actions, obligations, parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPR, FIP, SCPI...), contrats financiers (options, futures, swaps, CFD, ...).

- ³ Le CA CIF correspond à l'estimation faite par les acteurs de la part de leur activité relevant du périmètre des prestations soumises à la réglementation CIF.



Les données statistiques sur la dernière période ont été les suivantes :

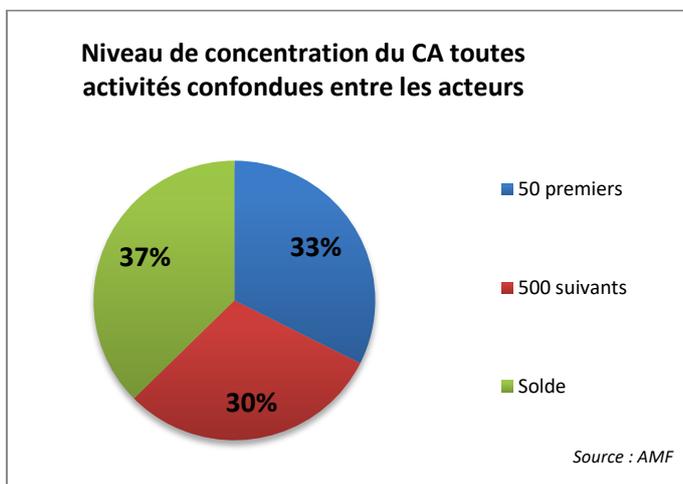
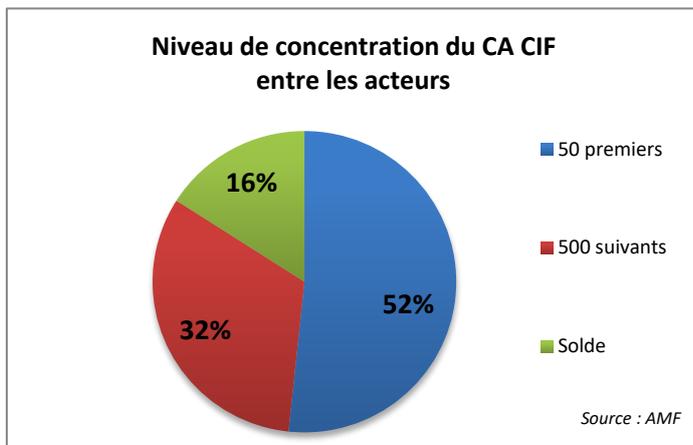
(en K€)	CA déclaré par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Exercices comptables						
TOTAL	2 634 659	2 895 756	690 272	683 431	26 %	24 %
Moyenne du CA des cabinets	512	585	134	138		
Médiane du CA des cabinets	120	136	13	16,5		

(Source : AMF)

Le chiffre d'affaires moyen des acteurs toutes activités confondues a enregistré un recul de 12%, passant de 585 K€ en 2019 à 512 K€ en 2020. S'agissant de la moyenne du chiffre d'affaires relevant de l'activité CIF, elle est en léger déclin à 134 K€ en 2020 contre 138 K€ en 2019. Le chiffre d'affaires CIF est quant à lui de 0,69 milliard d'euros en 2020, soit une augmentation de 1% par rapport à l'an passé. En revanche, sa médiane a baissé par rapport à 2019 passant de 16,5 K€ à 13 K€ en 2020. 77 % du chiffre d'affaires CIF est constitué par des commissions et 23 % par des honoraires.

- Forte concentration de l'activité au sein des premiers acteurs

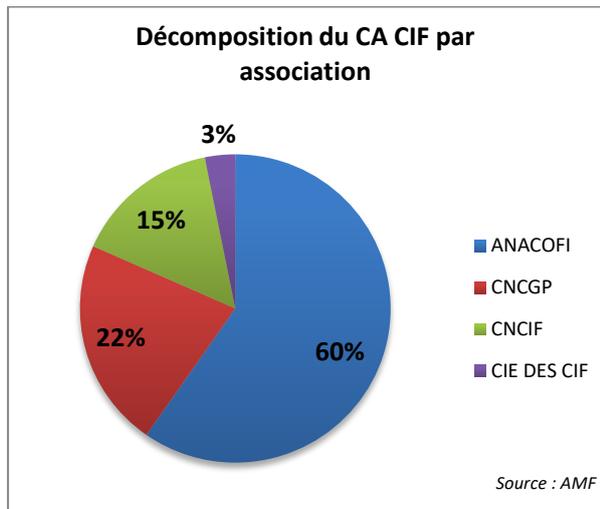
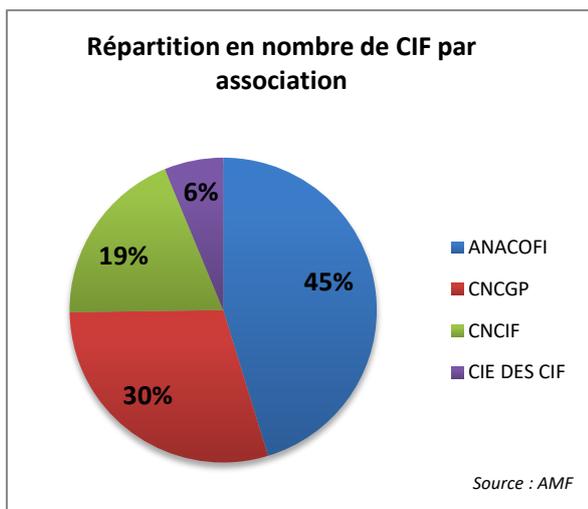
L'activité est fortement concentrée au sein des premiers acteurs.



Répartition par association professionnelle de CIF

Toute entité CIF doit adhérer à une association professionnelle⁴ agréée par l'AMF. Cette association est chargée de la représentation collective, de la défense des droits et intérêts de ses membres ainsi que de missions de suivi et de régulation de ces acteurs.

- ⁴ La CNCIF s'appelle désormais « CNCEF Patrimoine », depuis le 7 juillet 2021.



□ Les effectifs

- Les effectifs déclarés par les cabinets sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Les effectifs s'élèvent à 14 398 personnes, soit une augmentation de 1 317 personnes. L'effectif moyen par cabinet reste stable avec 3 personnes.
- Parmi ces effectifs, le nombre de dirigeants et de « salariés CIF »⁵ s'élève à 7 757 personnes contre 7 392 personnes en 2019. Pour rappel, ces derniers sont soumis à des conditions d'accès à la profession⁶ ainsi qu'à une obligation de formation continue sur la réglementation CIF⁷.

1.2. LES METIERS EXERCES

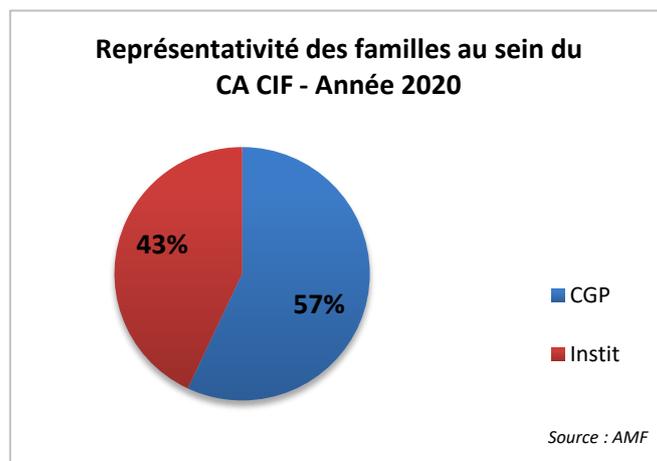
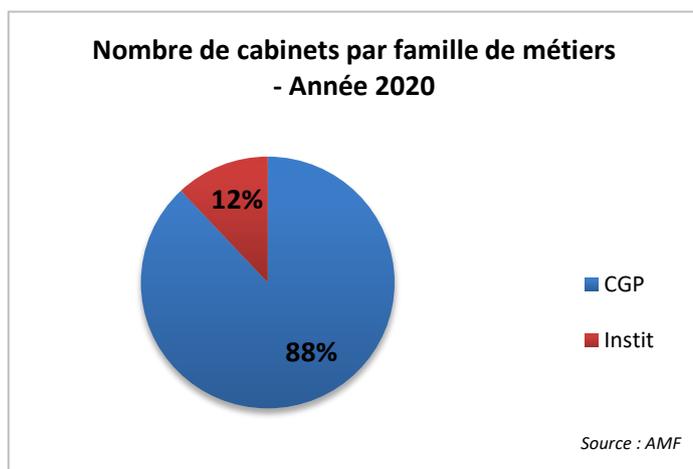
- Les informations recueillies auprès des acteurs⁸, en particulier leur positionnement en termes de métier, ont permis de les regrouper en deux familles de métiers selon que l'activité principale du cabinet est le conseil en gestion de patrimoine, ci-après « CIF CGP », ou le conseil à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, ci-après « CIF Conseils aux institutionnels et SGP ». Depuis le 1^{er} janvier 2020, les personnes souhaitant exercer l'activité de CIF doivent également passer l'examen certifié AMF
- Répartition par métier des acteurs

- ⁵ Il s'agit des salariés fournissant des prestations de conseil en investissements.

- ⁶ Les conditions d'accès sont vérifiées par l'ORIAS pour les dirigeants et par les cabinets eux-mêmes pour les salariés.

- ⁷ L'obligation de formation continue est assurée par les associations professionnelles CIF.

- ⁸ Les acteurs ont été amenés à se positionner selon leur appréciation de la catégorie de métier la plus pertinente à laquelle chacun estimait appartenir. Ils ont, en outre, présenté les grandes lignes de leur activité.



1.3. LES STATUTS DONT ILS DISPOSENT

Les CIF CGP et les CIF Conseils aux institutionnels et SGP, réalisent des prestations relevant également d'autres statuts tels qu'intermédiaire en assurance (IAS), intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP), statuts enregistrés à l'ORIAS.

Le tableau ci-dessous, extrait du rapport annuel 2020 de l'ORIAS, présente les combinaisons de statuts des CIF CGP et des CIF conseils aux institutionnels et SGP.

Les différents statuts dont disposent les CIF		
En %	2020	2019
CIF « pur »	9 %	10 %
CIF + IAS	28 %	28 %
CIF + IOBSP	1 %	2 %
CIF + IAS + IOBSP	61 %	61 %

(Source : ORIAS, rapport annuel 2020)

De plus, ils peuvent également détenir la carte de transaction immobilière (carte T). L'analyse des Fiches de Renseignements Annuelles a permis de collecter ce statut supplémentaire (Carte T).

Les différents statuts dont disposent les CIF + Carte T		
En % (nombre)	2020	2019
CIF « pur » + Carte T	1 % (60)	1 % (43)
CIF + IAS + Carte T	6 % (333)	6 % (286)
CIF + IOBSP + Carte T	0,2 % (12)	0,4 % (20)
CIF + IAS + IOBSP + Carte T	22 % (1 132)	19 % (933)

(Source : AMF)

Par ailleurs, 47 % des CIF CGP, soit 2 143 cabinets, ont également déclaré être titulaires de la compétence juridique appropriée (CJA)⁹ qui permet de dispenser des consultations juridiques et de rédiger des actes lors des missions effectuées dans le cadre de leur activité principale ; contre 21 % pour les CIF Conseils aux institutionnels et SGP, représentant 128 cabinets.

2. LES SPECIFICITES DES ACTEURS PAR METIER

2.1. LES CIF CGP

Cette catégorie regroupe les cabinets exerçant une activité globale de conseil en gestion de patrimoine. Au titre de la présente campagne, 4 532 cabinets se sont déclarés CIF CGP (4 618 lors de l'exercice précédent).

Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF CGP

(en K€)	CA déclaré par les cabinets(toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Exercices comptables						
TOTAL	1 846 376	1 872 172	390 920	410 546	21%	22%
Moyenne du CA des cabinets	407	405	86	89		
Médiane du CA des cabinets	120	125	13	14		

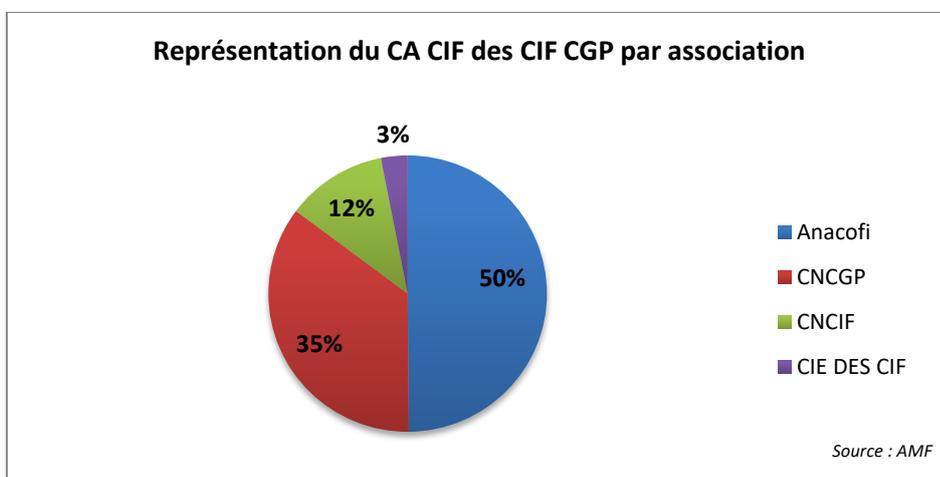
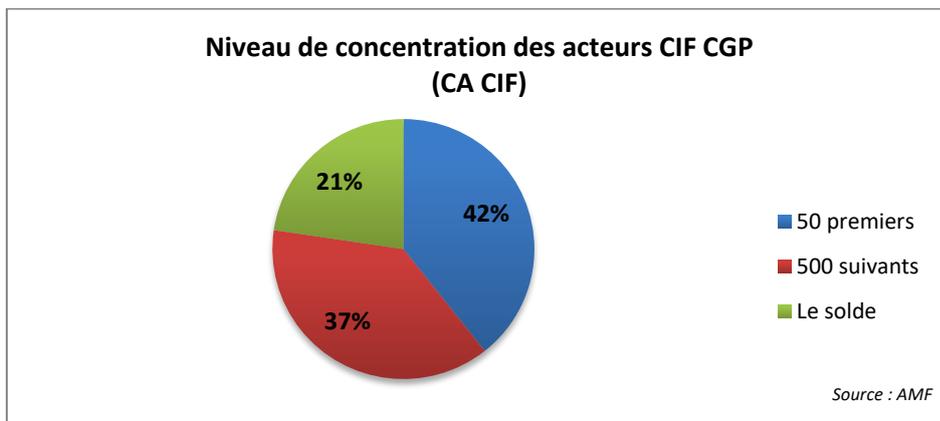
(Source : AMF)

On constate pour 2020 une légère baisse du chiffre d'affaires toutes activités confondues de l'ordre de 1 % ; cette baisse est corrélée avec celle de l'activité CIF. En effet, le chiffre d'affaires CIF est en recul d'environ 5 %. Le chiffre d'affaires CIF moyen est en baisse de 3 % par rapport à 2019. Cette part moyenne du chiffre d'affaires CIF masque de fortes disparités entre les acteurs CIF CGP. 17 % des CIF CGP n'ont déclaré aucune activité CIF sur l'exercice 2020.

Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle

Comme pour l'ensemble de la population, l'activité des CIF CGP est concentrée au sein des premiers acteurs.

⁹ Conformément aux dispositions de l'article L.541-1 IV du Code monétaire et financier « les conseillers en investissements financiers ne peuvent à titre habituel et rémunéré donner de consultations juridiques ou rédiger des actes sous seing privé pour autrui que dans les conditions et limites des articles 54, 55 et 60 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ». En pratique, sous conditions d'un diplôme en droit ou d'un autre diplôme assorti d'une expérience professionnelle de +7 ans, les CIF peuvent effectuer des consultations juridiques, par exemple dans le cadre d'une étude patrimoniale.



□ Structure de rémunération

La rémunération des CIF CGP est principalement constituée de rétrocessions de droits d'entrée et de frais de gestion annuels qui représentent respectivement 66 % et 22 % du chiffre d'affaires CIF total déclaré (62 % et 22 % en 2019), le solde étant constitué d'honoraires facturés aux clients (12 % du total CA CIF).

De plus, les CIF CGP qui fournissent majoritairement des conseils exclusivement non indépendants représentent 77 % des acteurs. Seulement 7 % des CIF CGP fournissent des conseils exclusivement indépendants, le solde (16 %) fournissent à la fois des conseils de manière indépendante et non indépendante.

Par ailleurs, les acteurs ont déclaré au total une collecte de 6,6 milliards d'euros et un encours suivi à la clôture de l'exercice 2020 de 42 milliards d'euros.

A partir de ces données, les taux de rétrocessions moyens reconstitués s'élèvent pour les droits d'entrée à 4,38 % contre 3,28 % en 2019 et 0,29 % pour les frais de gestion en 2020 contre 0,33 % l'exercice précédent.

□ Ecosystème des acteurs

Les CIF CGP peuvent faire le choix d'adhérer à un réseau commercial ou de s'unir à un groupement en vue d'une mutualisation de services et/ou de partage d'expériences. Au total, 1 030 cabinets ont indiqué appartenir à un réseau ou un groupement, soit 23 % des CIF CGP.

Réalisation de l'activité de conseil

Concernant leur activité CIF, les CIF CGP ont déclaré avoir fourni les prestations suivantes :

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir fourni ces services	% des CIF CGP	Rappel 2019
Conseil sur instruments financiers	2 736	60 %	61 %
Conseil sur services d'investissement	824	18 %	18 %
Conseil sur les « autres produits de placements »	891	20 %	20 %
Non renseigné	81	2 %	

(Source : AMF)

Concernant l'offre de produits et de services, les acteurs ont mentionné :

- Disposer en moyenne de 4 partenariats avec des fournisseurs d'instruments financiers et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice 6 instruments financiers différents (respectivement 7 et 10 en 2019),
- Disposer en moyenne de 1 partenariat avec des fournisseurs de services d'investissement et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice 1 service d'investissement (respectivement 2 et 1,9 en 2019),
- Disposer en moyenne de 1 partenariat avec des fournisseurs « d'autres placements financiers », c'est-à-dire autres que des instruments financiers, tels que les biens divers, et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice 1 « autres placements financiers » (respectivement 1,3 et 1,9 en 2019).

Instruments financiers traités

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir conseillé ces produits ¹⁰	% des CIF CGP	Rappel 2019
Actions	163	30 %	29 %
Actions Etrangers	42	8 %	6 %
Titres de créances	148	27 %	24 %
Titres de créances Etrangers	49	9 %	7 %
Parts ou actions OPC	411	73 %	68 %
Parts ou actions d'OPC Etrangers	155	29 %	21 %
Contrat financiers	16	3 %	4 %
Contrat financiers Etrangers	7	1 %	1 %

(Source : AMF)

2.2. LES CIF ONSEILS AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET SOCIETES DE GESTION

Cette catégorie regroupe les CIF qui accompagnent les investisseurs institutionnels, tels que les fondations, les caisses de retraite ou compagnies d'assurance, dans le suivi de leurs investissements, effectué sous la forme d'audit, appels d'offres, recommandations, mais également ceux qui interviennent exclusivement auprès de sociétés de gestion ou de fonds en matière de recommandations d'investissement ou encore les acteurs en charge de conseiller d'autres intermédiaires financiers, comme par exemple une plateforme B to B en matière de produits structurés.

- ¹⁰ Ces données ne représentent qu'un échantillon des FRA, i.e. correspondent au nombre de déclarants ayant répondu à ces questions.

Au titre de la présente campagne, 610 acteurs se sont déclarés CIF Conseils aux institutionnels et SGP, contre 328 lors de l'exercice précédent.

Concernant le nombre de CIF institutionnels, sur la base des informations déclarées par les CIF, on relève que 287 CIF ont changé de catégorie en 2020 et se sont ainsi déclarés « CIF institutionnels » dans la FRA 2020 alors qu'ils s'étaient déclarés « CIF CGP » dans la FRA 2019. Cette évolution ne semble pas résulter d'une réorientation de long terme mais possiblement d'une réaction conjoncturelle au contexte de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire de la covid-19, marquant une orientation de certains CIF vers une clientèle institutionnelle plus accessible en cette période.

Concernant le chiffre d'affaires « toutes activités » des CIF institutionnels, il apparaît en forte baisse (-23 %) entre 2019 (1.023,6 millions d'euros) et 2020 (788,3 millions d'euros). Ceci s'explique par la faible contribution supplémentaire des 287 nouveaux « CIF institutionnels » (+ 84 millions d'euros), alors que, dans le même temps, le chiffre d'affaires des 328 « CIF institutionnels » déclarés comme tels en 2019 a fortement chuté (- 342 millions d'euros).

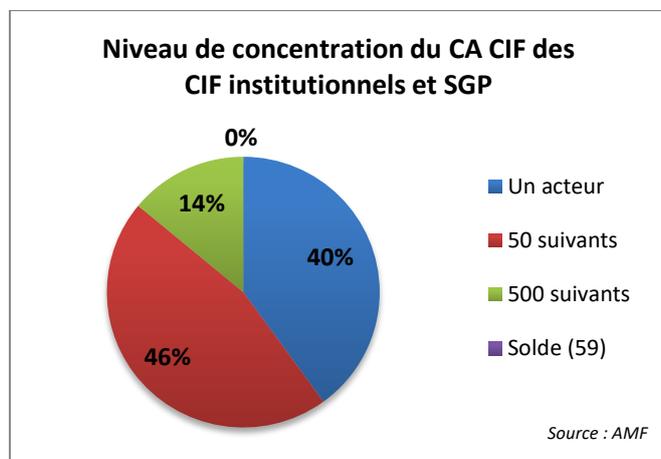
(en K€)	CA déclaré par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Exercices comptables						
TOTAL	788 283	1 023 584	299 351	272 885	38 %	22 %
Moyenne du CA des cabinets	1 292	3 120	490	831		
Médiane du CA des cabinets	125	206	16	50		

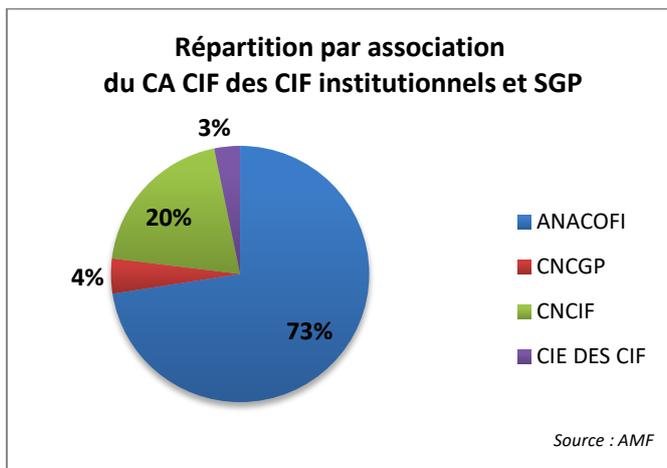
(Source : AMF)

Niveau d'activité des acteurs

Le chiffre d'affaires toutes activités confondues a reculé de 23 % cette année. Le chiffre d'affaires activité CIF a quant à lui progressé de 10 %.

Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle





Comme pour l'ensemble de la population, l'activité des CIF Institutionnels est concentrée au sein des premiers acteurs, 40 % du CA CIF de cette catégorie est réalisé par un acteur, 46 % par les 50 acteurs suivants.

Structure de rémunération

La structure de rémunération de ces acteurs est majoritairement sous forme de rétrocession de commissions, soit 63 %, le solde étant constitué d'honoraires, étant rappelé que ces deux types de rémunérations ne sont pas toujours cumulativement présentes chez ces acteurs.